

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins**Présents**

Amet Gjanaj, *Bourgmestre f.f.* ;
Abdellah Achaoui, Saliha Raiss, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Nathalie Vandeput, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Catherine Moureaux, *Bourgmestre* ;
Françoise Schepmans, *Échevin(e)* ;
Gerardine Bastin, *Présidente du CPAS, siégeant avec voix consultative.*

Séance du 30.11.23

#Objet : Médiation - «Subvention en soutien à l'insertion de personnes en situation précaire sur le marché immobilier locatif » (volets B et C) - proposition de contenu de projet et de répartition des dépenses. #

Prévention

LE COLLEGE,

Considérant les missions du service communal de médiation locale de Molenbeek-Saint-Jean ;
Considérant que le service communal de médiation locale est amené à accompagner des conflits en lien avec l'espace public ;
Considérant la décision prise par le Collège en sa séance du 16 juillet 2020 d'insérer le dispositif mis en place pour les personnes sans abri au sein du service de médiation locale ;
Considérant le courrier du 20 juillet 2023 par lequel la Région annonce l'octroi, aux pouvoirs locaux, d'une subvention en soutien à l'insertion de personnes en situation précaire sur le marché immobilier locatif ;
Considérant que cette subvention est subdivisée en trois volets :

- **Volet A :** «*Insertion des personnes en situation précaire prioritairement bénéficiaires du BPTU d'Ukraine sur le marché immobilier locatif*» d'un montant de 67 380 € et dont l'arrêté et la convention ont été approuvés en Conseil communal du 19 octobre 2023 ;
- **Volet B :** «*Soutien aux initiatives mises en place par les pouvoirs locaux pour renforcer l'accompagnement des publics en situation précaire vers le logement*» d'un montant de 269 521 € ;
- **Volet C :** «*Soutien aux communes accueillant sur son territoire un centre d'hébergement régional*» d'un montant estimé à 93.897 euros en fonction du nombre de personnes hébergées sur le site du Gazomètre au 15 octobre 23.

Considérant que, pour les volets B et C, les arrêtés et conventions du Gouvernement régional parviendront aux pouvoirs locaux dans le courant du mois de décembre 2023 ;

Considérant que, pour les volets B et C, les dépenses éligibles couvrent la période du 1^{er} janvier 23 au 31 décembre 24 ;

Considérant que, pour les volets B et C, la déclaration de créance devra être envoyée au plus tard le 31 décembre 23 ;

Considérant que le service communal de médiation locale accompagne, via son axe sans-abrisme, plus de mille personnes en logement précaire (personnes sans-abri, squats et occupations temporaires conventionnées) ;

Considérant que cet accompagnement nécessite de développer des projets innovants visant à tenter de

répondre à la problématique, profonde et complexe, du mal logement ;

Considérant que, pour ce faire, le service communal de médiation locale a mis sur pied et coordonné un groupe de travail composé de la Cellule Habitat, du Service communal des étrangers, du Sampa et du CPAS afin de concevoir un projet répondant aux exigences de la Région dans le cadre de la «Subvention en soutien à l'insertion de personnes en situation précaire sur le marché immobilier locatif » (volets B et C) et aux besoins utiles de la population et des services en terme de mal logement ;

Considérant qu'il convient de proposer au Collège le contenu de ce projet et la proposition de répartition des dépenses de la subvention afin de solliciter son avis et son accord de principe sous réserve de l'obtention des arrêtés et conventions du Gouvernement régional;

DECIDE:

Article unique:

d'approuver le contenu du projet et la répartition des dépenses proposés dans le cadre de la «*Subvention en soutien à l'insertion de personnes en situation précaire sur le marché immobilier locatif* » (volets B et C) sous réserve de l'obtention des arrêtés et conventions du Gouvernement régional.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Nathalie Vandeput

Le Bourgmestre f.f.
(s) Amet Gjanaj

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 04 décembre 2023

La Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre f.f.

Nathalie Vandeput

Amet Gjanaj